



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-2-1

Séance du vendredi 23 octobre 2020

FONDS RESISTANCE AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE ENTRE LA REGION GRAND EST ET LE DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.
Mme KLINKERT donne procuration à M. BIHL.
M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.
Mme RAPP donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

EXCUSE :

M. HEMEDINGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-2-1 du 24 avril 2020 relative à la contribution du Département du Haut-Rhin au Fonds Résistance,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme du 16 octobre 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet d'avenant à la convention de participation au Fonds de Résistance Grand Est du 29 avril 2020 adaptant les modalités de versement de la contribution départementale au rythme de consommation de l'enveloppe du fonds sur le territoire haut-rhinois,
- Prend acte des modifications apportées au règlement du Fonds Résistance, joint à la présente délibération, qui porte d'une part sur la prolongation de son fonctionnement sur le premier semestre 2021 et d'autre part sur l'élargissement aux acteurs économiques du monde agricole (exploitants et sociétés agricoles/viticoles),
- Autorise le Président à signer l'avenant joint à la présente délibération.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité